

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 24 JUIN 2019**

DEL04JUN2019

OBJET : Convention multipartite révisée pour l'installation à la Saline de l'œuvre DEDALE

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Hervé PELLIGAND, Chargé de relations clients Grands Comptes

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Denis GRANDJEAN
M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains, a donné pouvoir à M. Ludovic FAGAUT
M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE
M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

Absents excusés :

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon
Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale
M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs
M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Suite aux observations formulées par le Conseil d'Administration le 29 janvier 2019, la Direction de l'EPCC a revu les services de la DRAC, puis l'artiste (Gilles Picouet), le mécène du projet (l'entreprise Manton) et le prêteur (la Ville de Besançon) pour établir les modalités précises de solution technique envisagée pour l'installation de l'œuvre DEDALE (sans maçonnerie, et sans décaissement dans le sol au-delà de 40 cm), ainsi que les conditions réglementaires, financières et calendaires qui en découlent.

Après avoir obtenu la validation de l'ensemble des parties, y compris les services de la DRAC, une nouvelle version de la convention de prêt a été élaborée.

Pour mémoire, voici une courte présentation du projet :

« Par une délibération du 07 juillet 2011, la Ville de Besançon a procédé à l'acquisition d'une œuvre monumentale de l'artiste Gilles PICOUET intitulée DEDALE.

Par ses recherches, cet artiste – par ailleurs professeur à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon – associe les enjeux de l'architecture à ceux de la sculpture. L'œuvre DEDALE est le fruit d'une réflexion esthétique qui vise à revisiter la mythologie du labyrinthe en en faisant non un lieu inquiétant où l'on se perd mais un espace de jeu convivial qui fait la part belle au savoir-faire technique franc-comtois. L'œuvre offre une confrontation avec le corps du visiteur de par une succession de murs tantôt ouverts, tantôt fermés. Le visiteur peut les manipuler pour créer son propre parcours à l'intérieur de l'œuvre.

Suite à l'initiative de l'artiste, la Saline royale envisage d'accueillir cette œuvre pour une durée de 10 ans en lieu et place de la parcelle située au coin nord-est de la Saline, habituellement utilisée dans le cadre du festival des jardins. Ce projet s'intègre dans la démarche d'aménagement progressif de jardins pérennes à l'intérieur du mur d'enceinte de la Saline, les jardins éphémères se déplaçant progressivement dans l'espace aménagé à cet effet dans la prairie située à l'arrière du monument. »

Le Conseil d'Administration est invité à valider ce nouveau projet de convention annexé au rapport qui tient compte des observations exprimées le 29 janvier dernier.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité la convention établie entre l'EPCC, l'artiste Gilles Picouet, l'entreprise Mantion et la Ville de Besançon, relative au prêt et à l'installation pour une durée de 10 ans à la Saline royale de l'œuvre DEDALE, telle que prévue en annexe au rapport.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur général de l'EPCC à la signer.

La Présidente
Christine BOUQUIN